

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Demande d'inscription au Tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau Articles 97-98-99 du décret du 27.11.1991

- Lettre manuscrite à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (demandant votre inscription, transmettant vos pièces et indiquant quelle sera votre adresse professionnelle).
- Une déclaration sur l'honneur manuscrite de n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou à sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, retrait d'agrément ou d'autorisation et de n'avoir pas été frappé de la faillite personnelle ou d'une autre mesure d'interdiction.
- Curriculum vitae
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait du Casier judiciaire (Bulletin n° 3)
- Certificat de Maîtrise en droit
- Attestations d'employeurs ou pièces justifiant que vous remplissez les conditions vous permettant de bénéficier d'une des dispenses prévues aux articles 97, 98, 99 (décret du 27 novembre 1991 pris en application de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à nous remettre en original. Ils vous seront restitués après certification conforme.

- Copie du contrat d'association, ou de collaboration, ou de communauté de bureaux, ou bail professionnel
- Copie d'une pièce d'identité
- Deux photos d'identité
- Chèque de 800,- € libellé à « *Ordre des Avocats de Strasbourg* » (Frais de dossier)